



6eme Ronde historique de régularité des Lingons

***Ronde historique de régularité doublée par une balade
touristique 19 et 20 mai***

1 – PROGRAMME

Parution du règlement : 1^{er} février 2012

Clôture des engagements : lundi 14 mai 2012 à 24 h 00

SAMEDI 19 MAI 2012

- Vérifications administratives de 12 h 00 à 13 h 00 à Langres, allée Blanche Fontaine
- Vérifications techniques de 12h00 à 13h 30 à Langres, allée Blanche Fontaine
- Briefing à partir de 13 h 30
- Départ 1ere étape, section Langres/Giey-sur-Aujon : 14 h 30
- Regroupement à Giey-sur-Aujon à partir de 16 h 50 pour un regroupement de 0 h 40.
- Départ de la seconde section Giey-sur-Ajon/Vaux-sous-Aubigny à 17 h 30.

- Regroupement à Vaux-sous-Aubigny, place de la mairie, à partir de 20 h 00, regroupement de 2 h 00
- Départ troisième section Vaux-sous-Aubigny/Langres à 22 h 00
- Arrivée Langres vers 00 h 16
- Mise à disposition des véhicules 15 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

DIMANCHE 20 MAI 2012

- Remise en parc des véhicules à 7 h 30 allée de Blanche Fontaine à Langres.
- Pour la balade touristique, les concurrents engagés devront se présenter à partir de 7 h 00 afin de procéder aux vérifications techniques et administratives
- Départ de la seconde étape et quatrième section Langres-Dampierre à 8 h 30 pour la ronde de régularité. Et 8 h 00 pour la balade touristique
- Regroupement à Dampierre à partir de 11 h 25, regroupement de 0 h 35.
- Sortie regroupement 12 h 00 pour la cinquième section Dampierre/Neuilly-l'Evêque
- Arrivée à Neuilly-l'Evêque, place de la mairie à partir de 12 h 15
- Remise des prix salle des fêtes à 15 h 00.

II – ORGANISATION

Art 1 : ORGANISATION

1.1 Définition

L'association Le club des anciennes de la région de Langres (Car de Langres) organise une
ronde historique de régularité dénommée

**6eme ronde historique de régularité des Lingons
les 19 et 20 mai 2012**

**Le présent règlement répond à la Règle technique de sécurité (RTS) du 16 juin 2011
Et à la loi de juillet 2006**

Adresse du bureau permanent de l'organisation jusqu'au 18 mai 2012
Car de Langres, 52 rue de l'Est 52 360 Neuilly-l'Evêque
Tel : 06 08 40 53 62 e-mail car-langres@orange.fr

1.2 - COMITE D'ORGANISATION

Président : Sylvain Vachez

Membres : Philippe Lagler, Gabriel Legros, Marie Lagler, Didier Witt, Pascal Moisson, Paul
Vinel, Patrice Hutinet, Christian Dessy, Raymond Girardin

Cette épreuve est organisée dans le strict respect de la loi du 6 juillet 2006 et des Règles
techniques de sécurité (RTS) du 11 juin 2011

Directeur de course : Denis Hustache numéro de Licence FFSA 3092 code ASA 02 04
Commissaire technique : Francis Briet numéro de Licence FFSA 176 988 code ASA 02 04

Responsable technique :

Sylvain Vachez permis n° : 98 197 obtenu à Chaumont le 23 10 1968
Philippe Lagler permis n° : 8409521000068 obtenu à Chaumont le 14 02 1985

III – MODALITES GENERALES

Art 2- Description

La ronde historique de régularité des Lingons représente

Longueur totale : 482,24 km

Langres/Giey-sur-Aujon : 109,73 km

Giey-sur-Aujon/Vaux-sous-Aubigny: 116,97 km

Vaux-sous-Aubigny/Langres: 104,83 km

Langres/Dampierre : 143,93 km

Sarrey-Neuilly l'Evêque : 6,78 km

Nombre de tests de régularité : 13

Longueur totale des tests de régularité : 269,53 km

Le nombre d'étape est de 2

Le nombre de section est de 5

L'intervalle entre 2 voitures sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation seront repris dans le carnet de bord et le road-book

Balade touristique :

Longueur totale : 124 km

Pas de test de régularité

Le nombre de section est de : 2

VOITURES ET EQUIPEMENTS

Art. 3 - VOITURES autorisées

Toute voiture conforme au code de la route dont la date de mise en circulation ne dépasse pas 1986. Toutefois, les voitures à caractère exceptionnel pourront être autorisées après avis du comité d'organisation

L'épreuve est ouverte aux voitures ci-après :

- Voitures construites du 01 01 1948 au 31 12 1986

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (époque, état, conformité, etc ...).

4.2 - EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES

Les appareils à fonctionnement électronique pour mesurer la distance, communiquer à l'intérieur ou vers l'extérieur sont autorisés. Seuls les appareils GPS sont exclus ainsi que les smartphones dans une utilisation GPS et autres applications. Il est évident que seule la bonne foi de chaque équipage permettra d'assurer pour tous des conditions identiques de participation. La tricherie est un acte personnel. Néanmoins, aucune réclamation sera acceptée.

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Contrôle des véhicules :

Au départ de l'épreuve, chaque véhicule fera l'objet d'un contrôle visuel par le commissaire technique FFSA. Seront contrôlés :

Les feux de route et de croisement

Les feux stop

Les clignotants

Le klaxon

Le bon maintien de la batterie

L'état des ceintures de sécurité

L'état et la conformité des pneumatiques

La présence de deux gilets fluo ainsi que d'un triangle

Un extincteur est vivement recommandé

D'une manière générale, les véhicules devront répondre aux caractéristiques du constructeur (échappement libre strictement interdit)

Les papiers du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique)

Si un de ces éléments est défaillant le départ pourra être refusé à l'équipage, s'il ne peut être réparé le jour avec le départ de l'épreuve.

Dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés, déduction faite des frais déjà engagés.

Art 4- équipages admissibles

Chaque conducteur devra présenter aux organisateurs lors des vérifications administratives son permis de conduire **valide**, la carte grise du véhicule ainsi que du contrôle technique

En respect des RTS du 11 juin 2011, un certificat médical de « non contre-indication à la pratique du sport automobile » sera demandé au conducteur du véhicule.

Pour les possesseurs d'une licence de la Fédération de sport automobile (FFSA) ou de la Fédération internationale automobile (FIA), ce certificat n'est pas obligatoire. Ils devront présenter leur licence de l'année en cours

Rappel de sécurité :

Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé une heure avant le départ de la première voiture. Les concurrents seront sensibilisés sur le strict respect du code de la route et des limitations de vitesse en vigueur. Chaque signaleur sera à même d'exclure un concurrent s'il observe un comportement qui ne soit pas en accord avec le code de la route et ou qui vienne perturber le bon déroulement de la manifestation. Cette épreuve à caractère convivial doit l'être également pour ceux qui croiseront les équipages ainsi que pour les habitants des villages traversés.

Art.5- demandes d'engagement

Les demandes d'engagement seront reçues à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

**Club des anciennes de la région de Langres
52, rue de l'Est
52 360 Neuilly-l'Evêque**

La clôture des inscriptions est fixée au lundi 14 mai 2012 cachet de la Poste faisant foi.

Le nombre maximum d'engagés est limité à 90 voitures, soit 75 équipages en régularité et 15 en balade.

Art 6 droits d'engagement et assurances

6.1 le montant des droits d'engagements est fixé à 160,00 €

Ces droits comprennent ;

La fourniture de 2 plaques rallyes et des n° de course

Un road book

Les frais de participation au rallye

Un repas pour 2 personnes le samedi soir et le dimanche midi

Un cadeau souvenir

La participation à l'assurance de l'épreuve

Balade touristique : le montant des droits d'engagement est fixé à 60 euros.

Ces droits comprennent :

La fourniture de 2 plaques rallye et des n° de course

Un road book

Les frais de participation au rallye

Un repas pour 2 personnes le dimanche midi

Un cadeau souvenir

6.2 les droits d'engagement seront intégralement remboursés :

aux candidats dont l'engagement aura été refusé
en cas d'annulation du rallye

6.3 Assurance : le conducteur reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation. C'est au concurrent de vérifier auprès de son assurance qu'il est bien couvert pour ce type d'épreuve. L'organisation a souscrit un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux concurrents. « a défaut ou en complément » du contrat individuel d'assurance automobile souscrit par chacun d'eux pour leur véhicule. La couverture d'assurance prévue pour garantir les équipages sera assurée par un contrat d'assurance répondant à la loi du 6 juillet 2006.

6.4 Les repas supplémentaires pour le samedi soir et le dimanche midi devront être indiqués et payés dès l'engagement à l'épreuve. Le prix est de 11 euros pour le samedi soir et de 20 euros pour le repas du dimanche midi.

6.5 Les chèques sont remplis à l'ordre de : Car de Langres

IV obligations des participants

Art 7 - ordre de départ – plaques - numéros

Les concurrents partiront dans l'ordre des numéros attribués. Sur les portières devront être posés les numéros fournis par l'organisateur. Les plaques de rallye seront disposées à l'avant et à l'arrière du véhicule. Elles ne devront en aucun cas gêner la visibilité du conducteur.

La balade touristique partira en ouverture du rallye de régularité.

7.2 Les plaques et numéros seront fournis par l'organisateur

Art 8- carnet de bord

Un carnet de bord sera fourni au départ du rallye par les organisateurs. Il contiendra les vitesses moyennes imposées par l'organisateur ainsi qu'un emplacement prévu pour les contrôles de passage. Les équipages devront fournir ce carnet à chaque demande.

Art 9 - circulation

Les concurrents circuleront dans le plus grand respect du code de la route et des vitesses autorisées. **La vitesse moyenne ne dépassera jamais 50 km/h. L'ensemble du parcours a été organisé sur une base de 44 km/h de moyenne.**

Les comportements dangereux et en tout état de cause non conforme au code de la route seront punis par **l'exclusion du concurrent**

Art 10 - publicité

Chaque équipage s'engage à placer la publicité qui lui sera fournie sous forme d'autocollants par l'organisateur.

V DEROULEMENT DU RALLYE

Art 11 - départ

Le départ sera donné toutes les minutes.

Balade touristique : les concurrents participants à la balade touristique partiront en ouverture du rallye de régularité avec un départ toutes les minutes.

Il sera distribué un road-book par étape au départ de chaque étape ainsi qu'un additif pour le jeu photographique et à questions, pour la balade.

Art 12 - contrôles de passage - contrôle horaire - abandon

Organisation des Contrôles horaires :

Les concurrents devront se soumettre aux ordres et directives des signaleurs (en gilet fluo) pour les départs et les arrivées des contrôles horaires. Les voitures seront stationnées sous leurs ordres. Les départs seront placés sous les ordres des responsables de poste (en gilet fluo). L'intervalle entre chaque voiture est d'une minute.

Contrôles de passage :

Les équipages devront fournir le carnet de bord aux organisateurs en poste.

Abandon :

les équipages devront téléphoner à la permanence téléphonique du comité d'organisation : 06 08 40 53 62

Art 13 - test de régularité

Les équipages doivent parcourir les tests de régularité à une vitesse moyenne imposée toujours inférieure à 50 km/h.

Une Classification sur la base de la régularité des équipages sera établie de la façon suivante :
Pour chaque seconde ou chaque fraction de seconde au-dessus du temps idéal : un point de pénalité.

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessous du temps idéal : deux points de pénalité

Exemple :

Temps idéal : 1'34

Temps réalisé : 1'35 pénalité d'un point

Temps idéal : 2'56

Temps réalisé : 2'53 pénalité de 6 points

La vitesse moyenne sera imposée par l'organisateur en fonction de l'état de la route , du trafic et de la réglementation en vigueur .

Cette moyenne ne pourra en aucun cas excéder 50 km/h

Les lignes de fin de zone de régularité et toutes les lignes de passage intermédiaire seront mentionnées uniquement sur le road-book.

Le départ de chaque zone de régularité est organisée selon la formule autostart. L'heure de départ sera fournie dans le carnet de bord suivant un temps imparti.

Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement à un contrôle de passage.

Une pénalité de 100 points par minute sera attribuée a chaque minute de retard ou d'avance à un contrôle horaire de fin de boucle.

Zone d'étalonnage : une zone d'étalonnage sera à la disposition des concurrents dès réception de la feuille d'engagement. Celle-ci fera l'objet d'un additif remis avec la confirmation de l'engagement. Cette zone sera repérée par toutes indications de signalisation se trouvant sur ce parcours d'un minimum de 3 km.

Balade touristique : les concurrents se verront remettre au départ du rallye un additif sous forme d'un questionnaire. Il devra être complété lors du passage des communes concernées. Une pénalité de 100 points sera attribuée à tout manquement à un contrôle de passage.

VI VERIFICATIONS TECHNIQUES

Art 14- vérification avant le départ

Les équipages se mettront à disposition des organisateurs afin d'effectuer le contrôle technique des véhicules.

VII CLASSEMENTS –PRIX

Art 15 - classements

Le classement se fait par addition des pénalisations en points recueillis sur le parcours aux différents contrôles horaires ou secteur de régularité auxquelles s'ajoutent toutes les autres pénalisations réglementaires.

L'équipage ayant obtenu le plus petit total de points de pénalités sera proclamé vainqueur du classement général, le suivant étant deuxième et ainsi de suite.

En cas d'ex-aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

1. La cylindrée la plus faible.
2. La voiture la plus âgée.

Tout autre critère pertinent pour départager les ex-aequo pourra être utilisé, mais il ne devra en aucun cas être fait référence à la vitesse absolue.

Hommage Marcel Laissus : Connu de tous et membre fondateur du Car de Langres, Marcel Laissus nous a quitté en septembre 2008. Son esprit reste, raison pour laquelle un challenge Marcel Laissus sera remis. Il sera attribué à l'équipage ayant fait preuve de fair-play et ayant totalisé le plus petit nombre de pénalités dans l'une des 12 spéciales.

Balade touristique :

Le classement se fait par l'addition de points calculée à partir du questionnaire. Il sera retranché les points de pénalité, éventuels.

Trois questions subsidiaires seront données dans l'additif portant sur le patrimoine de la ville de Langres.

L'équipage ayant le plus de points sera proclamé vainqueur de la balade touristique, le suivant étant deuxième et ainsi de suite

En cas d'ex-aequo, les équipages pourront être départagés en donnant l'avantage à :

1. La cylindrée la plus faible
2. La voiture la plus âgée

Art 16 - Coupes

Aucun prix en espèce ne sera distribué

16.1 classement général

16.2 classement féminin

Art 17 - remise des prix

La remise des prix aura lieu le dimanche 20 mai à 15h00 à la salle des fêtes de Neuilly-l'Evêque à l'issue du repas de clôture.

Réservation hôtels de Langres et la région : tourisme-langres.com